

AUGIGNAC

INFOS



Bulletin municipal n° 9

juillet 2018

Le temps des alternatives

Ce dimanche 24 juin, notre commune a accueilli la 13ème étape du Tour Alternatiba. Il s'agit pour une douzaine de militants de parcourir 5800 km en 200 étapes en tandem de 3 ou 4 places pour relever le défi climatique et mettre en avant les alternatives énergétiques afin de préserver notre planète pour nos futures générations.

Ces alternatives, notre commune en a pris conscience depuis quelques années avec le choix politique de construire la Maison des Services Publics (qui abrite la Mairie, l'Agence Postale Communale et son point multimédia), bâtiment Basse Consommation avec label HQE (Haute qualité Energétique), avec la mise en place de panneaux photovoltaïques (voir page 3). La municipalité actuelle s'est inscrite dans cette démarche à travers le projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) pour la rénovation du Foyer Rural et la mise en place d'une chaudière bois pour l'école en remplacement de l'énergie fossile. Dans le cadre des Certificats d'énergie, les moyens de chauffage de nos logements communaux seront changés petit à petit.

Sur le plan environnemental, Augignac a développé des alternatives pour le maintien d'une eau de qualité à travers le projet de réhabilitation de notre station d'épuration par la mise en place de filtres à roseaux avec le 0 rejet imposé par l'Agence de l'Eau à travers le Contrat de Bassin de la Doue. Il est regrettable que ce contrat qui s'est achevé le 31 décembre 2017 ne soit pas à ce jour reconduit. Il n'est donc plus possible de bénéficier des subventions conséquentes dans le cadre d'une réhabilitation des assainissements non collectifs !



Au Micro, M Bernard VAURIAC, Président du PNRPL et de l'Union des Maires Dordogne

Ce désengagement de l'Etat se voit aussi dans notre milieu rural en matière d'éducation où l'on déshabille Paul pour habiller Pierre : en effet, si le choix d'imposer des classes de CP unique d'une douzaine d'élèves (cf page 6) est tout à fait louable, cela est passé dans notre monde rural par la disparition du dispositif Plus de Maîtres Que de Classes qui permettait justement aux classes qui ne peuvent entrer dans le nouveau dispositif en raison d'effectif moindre par niveau d'apporter un plus reconnu par tous. Créer des classes à 12 élèves avec le même nombre d'enseignants a pour conséquence la disparition du service école dans les communes à une seule classe. Quand l'alternative sous-jacente qu'est le regroupement de toutes les écoles d'un secteur scolaire dans un même lieu verra-t-elle le jour ? Peut-être plus vite qu'on ne le pense avec tous les problèmes induits : transports, locaux, personnels communaux...

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Avant d'évoquer l'année 2018, il est bon de faire un petit retour sur les travaux de 2017.

Comme annoncé dans le programme, les travaux d'eau pluviale sur le secteur de la rue des Clédoux et à Lapeyre route de Poperdu ont été effectués tel que prévu. Il semblerait que ces aménagements donnent satisfaction à l'usage. Il faut dire qu'ils ont été fort éprouvés durant le premier trimestre 2018 au vu du cumul des précipitations. Rappelons que la compétence des réseaux eaux usées et eaux pluviales est depuis le 1^{er} janvier 2018 transférée à la communauté de communes.



Parlons maintenant de 2018 :

Une consultation restreinte est lancée pour des travaux sur le réseau communal routier tant en investissement qu'en fonctionnement suite aux propositions de la commission.

En investissement, les interventions se feront sur quatre zones définies par la commission ;

- La rue des Clédoux sera resurfacée sur toute sa longueur



- Le chemin de Rochezide sera de même resurfacé de la rue D'Abjat jusqu'au Château d'eau

- Un drain sera installé à Puybégout pour limiter le ruissellement des eaux de source.

- Les deux descentes permettant l'accès au Clos Neuf seront stabilisées et recouvertes d'un bicouche sur une longueur de 10 mètres depuis la D675 afin de sécuriser la sortie des véhicules vers l'axe principal.

Ces travaux auront lieu au cours de ce semestre.

En fonctionnement, des programmes de Point à temps et d'élagage sont prévus sur le réseau communal et seront jumelés à celui prévu sur le réseau intercommunal.

- Pour l'élagage, les voies communales retenues sont la VC405(Laubanie), la VC209(chemin blanc), la VC305(chemin de Nauvialle), les VC207,208,309 (route de la forêt et des Landes). Pour les voies intercommunales, la route de Lapeyre et la route d'Abjat seront concernées.

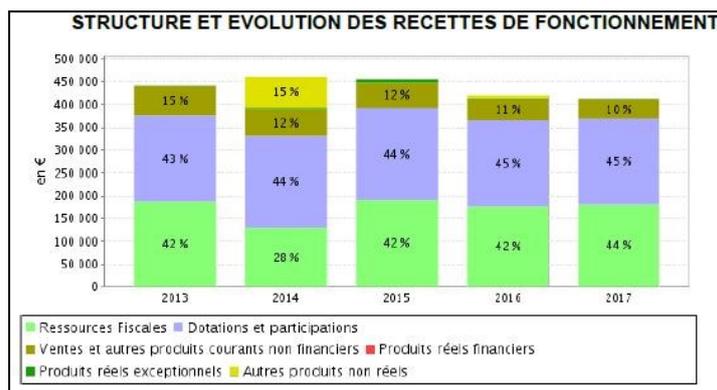
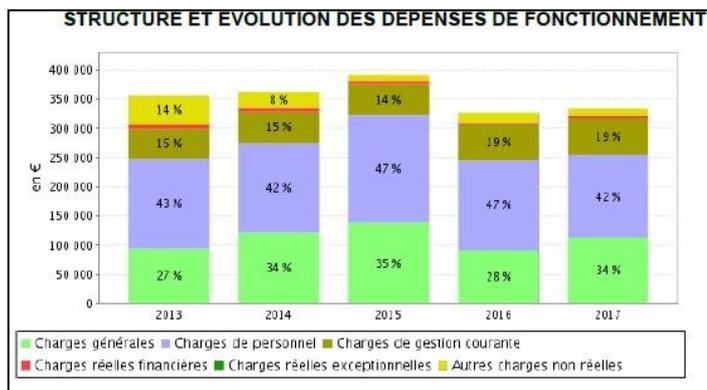
- Pour le point à temps, les zones d'interventions sont en cours de définition.

Laurent Pialhoux, Adjoint chargé de la voirie

Le muret du jardin public soutenant le boulodrome présentait de graves problèmes de sécurité comme le montre la photo ci-contre. Nous avons donc entrepris des travaux de réfection complète de celui-ci. Ces travaux, après consultation, ont été attribués à l'entreprise Vincent Lapeyre. Ils seront achevés pour la fête du mois d'août pour que chacun puisse bien profiter du traditionnel feu d'artifice qui devrait être encore plus beau cette année, la participation du Comité des Fêtes passant de 4000 à 5000 € auxquels s'ajoutent l'enveloppe communale de 2000 €, soit un budget total de 7 000 €



QUELQUES ELEMENTS BUDGETAIRES



REPERES

En €/hab	2017			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	134	170	190	192
Charges de personnel	167	273	282	267
Charges de gestion courante	74	100	109	111
Charges réelles financières	5	15	20	21
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3	3

Strate de référence :
Population : 842
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

REPERES

En €/hab	2017			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	215	365	415	426
Dotations et participations	222	229	219	204
Ventes et autres produits courants non financiers	51	90	100	103
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	1	10	8	8

Strate de référence :
Population : 842
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Petit retour sur le bâtiment à énergie positive qui abrite la Mairie et ses panneaux photovoltaïques.

Dans le bulletin municipal de juillet 2014 nous évoquions l'investissement réalisé pour la mise en place de cette structure.

- Un investissement à hauteur de 66 846 euros
- Un prix de vente à EDF au départ à 0,1599 euros le KWh passé depuis à 0,1602 euros le KWh

Les productions sont les suivantes (relevés de Mai à Mai)

2015 : 42 790 KW

2016 : 42 837 KW

2017 : 41 561 KW

2018 : 32 147 KW

Une panne d'un onduleur s'est produite en 2018, ce qui explique la baisse de production (avec le déficit d'ensoleillement de ce printemps)

Il n'y a pas eu de coût de réparation, le matériel étant sous garantie.

Chaque année, ce budget présente un excédent d'environ 6 000 € soit un solde de 18 439,80 € au compte administratif 2017 du budget annexe créé en 2014.

Nous venons également de signer un contrat de maintenance afin d'assurer l'entretien et le nettoyage de l'installation.

.Bernard BAZINET



	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	10,72%	10,83 %	10,94 %	10,94 %
Foncier bâti	8,63 %	8,72 %	8,81 %	8,81 %
Foncier non bâti	72,38 %	73,10 %	73,83 %	73,83 %

Quand des habitants font preuve d'initiative,

Avec des idées et des moyens, des projets naissent ! L'Association les Dynamiques a eu l'idée d'associer leurs moyens financiers avec des moyens humains pour s'attaquer à la rénovation du lavoir de Puybégout, avec l'accord de la Mairie.

De nombreux bénévoles du village ont été conquis par ce projet. Pendant plusieurs dimanches (9h/12h), les membres de l'association et les villageois se sont retrouvés pour redonner un coup de jeune à ce lavoir qui se détériorait de jour en jour. De nombreux travaux ont été effectués par la générosité des habitants qui ont utilisé leur propre matériel, de la brouette à la mini pelle et même un tracteur, suivant les moyens de chacun. Tous ont participé au nettoyage du lavoir, à la construction d'un mur de sou-

tien, à la rénovation du puits (dont une pierre de coin était tombée à l'intérieur). Après des heures et des jours de sueur, les travaux ont été achevés le 1^{er} Mai 2018. Un nouveau lavoir est né, entouré de fleurs. De plus, des jardinières ont été disposées à l'intérieur du village. Merci à l'Association les Dynamiques et aux bénévoles du village sans qui ce projet n'aurait pu aboutir. C'est une belle démonstration de générosité et de solidarité. Rien de tel que quelques fleurs pour embellir un village ! Ce que le comité des villes et villages fleuris a apprécié lors de sa visite du 25 juin. Peut-être cette action nous permettra-t-elle de confirmer notre classement de 2017 : 1^{er} prix des communes de moins de 1000 habitants.

Yoann Marena



d'autres font preuve d'incivilités :



On rentre dans le panneau avec sa voiture et on s'en va sans le signaler, on loue un camion de déménagement et on laisse des immondices à l'intérieur de l'abribus de Puybégout, on a besoin d'un robinet, pas de problème, on profite du week-end de pentecôte pour couper le tuyau du robinet du cimetière et on part en laissant couler l'eau ! Pour ce dernier acte de malveillance, plainte a été déposée à la gendarmerie de Nontron.

L'ADRESSAGE : UN PROJET POUR LES MOIS A VENIR

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'adressage est aujourd'hui un élément essentiel et structurant. Il consiste à une nomination des voies et rues sur l'ensemble de la commune. Celui du bourg ayant été réalisé (il restera tel quel), il s'agit maintenant de l'étendre à l'ensemble des hameaux de la commune

Les objectifs :

Faciliter et accélérer l'accès aux soins et aux services à domicile : médecins, secours d'urgence, service des eaux, électricité, téléphonie. Optimiser le déploiement de la fibre, prévu dans les mois à venir.

Améliorer la circulation et les déplacements à travers les outils de cartographie tels que GPS, smartphone, etc.

Simplifier les livraisons à domicile des commandes effectuées par correspondance, inter-

net.

Fiabiliser la gestion des listes électorales et les opérations de recensement

Conformément à l'article L2212-2 du C.G.C.T, le maire veille, au titre de son pouvoir de police générale, à la commodité du passage dans les rues et voies publiques.

L'adressage est un des éléments permettant cette commodité.

Une réunion publique a eu lieu le vendredi 8 juin. Une quarantaine de personnes y ont assisté pour prendre connaissance du projet et un groupe de travail a été constitué, celui-ci se réunira au moins 1 fois par mois le samedi matin (prochaine réunion le 1er septembre). Les habitants des hameaux seront consultés pour nommer les rues de leur village.

LE GROUPE DE TRAVAIL

Les élus :

M BAZINET Bernard,
Mme GRASSET Mado,
Mme JULIEN Monique,
M METIFEU Francis,
Mme MOUTIER Chantal,
M PELLEVOISIN Joël,
M PEYRAZAT Pierre
M PIALHOUX Laurent,
M ROUMAT Gérard

Mme FREDON Delphine,
Mme LEVECQ Sylvie,

Notre service civique:
Mlle ROUMAT Maurine,

Les citoyens volontaires :

Mme DOUMAIN
(Puybégout)
Mme LALANDE (Lapeyre)
M AUMAR (La Ferrière)
M VEDRENNE (Les Chauds)

Les Agents :

La création des adresses normées en 2 temps

LA DENOMINATION DES VOIES :

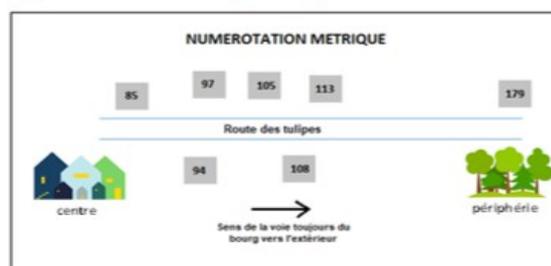
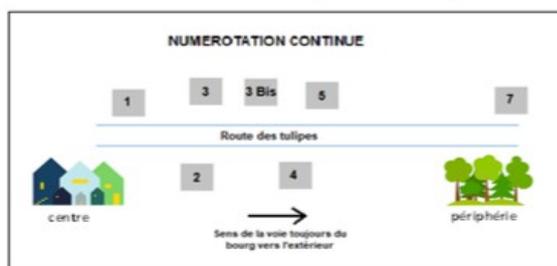
LA NUMEROTATION :

Il s'agit d'un travail long (en général au moins un an)

Pour cela nous nous appuyerons sur le **GUICHET ADRESSE en LIGNE** qui est l'outil officiel développé conjointement par l'IGN et LA POSTE pour la réalisation du plan d'adressage des communes

Il existe deux types de numérotation : **continue et métrique.**

Dans les deux systèmes, toujours **les numéros pairs à droite et impairs à gauche.**



TOUJOURS PRIVILEGIER LA NUMEROTATION METRIQUE

Avantages du système métrique :

- Plus efficace pour les services de secours qui connaîtront la distance à laquelle se situe l'habitation depuis le début de la voie.
- Fin des numéros bis, ter... qui compliquent la localisation des maisons.

Du côté du RPI Augignac/ St Estèphe : Bilan, Travaux et perspectives

Une année scolaire s'achève, une autre se prépare avec ses projets mais également son lot d'incertitudes.

Un prévisionnel de 92 enfants sur le RPI, soit une baisse par rapport au prévisionnel de la précédente rentrée (103 enfants).

- Suppression des RPI éclatés et minimum de 4 classes
- Disparition des écoles à classe unique.
- Orientation des CM1/CM2 vers les collèges ruraux.

	Mme ALINC	????	Mme RAMBEAU	Mme CHAMINADE
AUGIGNAC	2 TPS, 10 PS, 7 MS et 7 GS soit 26 élèves	14 CP		
St ESTEPHE			11 CM1 et 15 CM2 soit 26 élèves	12 CE1 et 14 CE2 soit 26 élèves

De nouvelles directives ministérielles amènent à la création d'un CP unique à Augignac avec une classe de 14 enfants ce qui impose la répartition du tableau ci-dessus.

Il en résulte un déséquilibre numérique entre les deux classes d'Augignac et également une inquiétude pour l'avenir au regard des 7 enfants en grande section qui feront leur entrée en CP en 2019/2020 ce qui ne justifiera plus une telle organisation.

Le conseil d'école réuni le 25 Juin a acté l'envoi d'un courrier aux services académiques signé des deux premiers magistrats d'Augignac et St Estèphe ainsi que des deux directrices, courrier demandant à rester sur l'organisation actuelle dans la mesure où les deux municipalités sont d'accord pour continuer l'aide apportée actuellement en terme de personnel.

Une copie de ce courrier a également été adressée à l'union des Maires de la Dordogne qui est partie prenante dans l'élaboration de la nouvelle convention ruralité avec les services académiques.

Rappelons que la position initiale des services académiques est inquiétante :

Nous considérons ce discours inacceptable.

Se pose également la question de l'encadrement par le personnel communal, obligatoire jusqu'à la moyenne section.

Jusqu'à présent la présence d'une ATSEM à temps partiel avait sa pleine utilité dans l'accompagnement éducatif des enfants.

Les commissions scolaires et les conseils municipaux des deux communes vont prendre rapidement une décision quant aux modalités futures de cet accompagnement.

Malgré ces incertitudes, malgré ces inquiétudes, les Mairies, les enseignants, l'Amicale Laïque ont des projets.

Cet été la Mairie d'Augignac va procéder à une mise aux normes dans le cadre de la programmation d'accessibilité de ses bâtiments public pour un coût d'investissement de l'ordre de 23 000 euros : Elargissement et mise aux normes de 3 portes, installation d'une rampe d'accès et d'un bloc toilettes accessible aux handicapés, signalétique visuelle adaptée et place de stationnement pour handicapés. La modification de l'organisation des niveaux entraînera également quelques adaptations : chaises, tables etc...

Les deux communes réfléchissent également à l'inscription dans un nouvel appel à projet d'écoles numériques.

Les actions éducatives réalisées en 2017/2018 sont diverses et variées sur les 2 sites et les projets 2018/2019 sont tout aussi riches avec les soutiens de l'amicale laïque et du comité des fêtes de St Estèphe.

Sur Augignac, le projet biodiversité de la commune a permis trois interventions du CPIE de Varaignes.

D'autres animations financées dans ce même cadre par la commune vont se poursuivre sur la prochaine année scolaire.

Les interventions autour des métiers des parents vont également se poursuivre. De même, l'intervention du conservatoire de musique à rayonnement départemental a pu se réaliser grâce à l'adhésion de la communauté de communes du Périgord Non-tronnais au Conservatoire Départemental, choix utile tant en individuel pour la population, que pour les groupes comme les classes de nos écoles qui ont pu bénéficier des compétences de M Yannick Guédec, professeur de musique.

À l'école de St Estèphe le projet autour de l'archéologie et de l'art pariétal a permis l'intervention d'un archéologue du Conseil Départemental à hauteur de 600 euros grâce à l'initiative de Juliette NEVERS, Conseillère Départementale.

Citons également les visites du Futuroscope, du parc du Reynou, la journée verte autour du canoë et des activités au Roc Branlant, la visite de fermes pédagogiques avec le Parc Naturel Régional, la correspondance avec des écrivains et le projet de co-écriture pour l'année prochaine qui sera suivi de dédicaces par les élèves. D'autres projets autour du sport, de la science et des arts sont prévus pour la prochaine année scolaire. N'oublions pas aussi le projet de construction d'un poulailler à St Estèphe !

L'apprentissage de la natation qui a permis de bonnes progressions cette année se poursuivra également entre le 20 Mars 2019 et le 19 Juin 2019 grâce au soutien des communes, des parents accompagnateurs agréés ou pas.

Cette énumération pourrait être plus longue. Elle démontre la mobilisation de tous les acteurs qui œuvrent pour le maintien de nos écoles rurales, riches en initiatives, permettant le développement des savoirs et la consolidation des acquis avant le collège.

Que l'ensemble de ces acteurs en soient remerciés, sans oublier nos cantinières qui apportent leur énergie à cet édifice et avec pour l'année prochaine sur Augignac le soutien d'une jeune fille en service civique. (cf page 11)

Bernard BAZINET

Une action très attendue par nos jeunes



Une nouvelle fois cette année, les enfants d'Augignac et des alentours, ont pu partici-

per à une chasse aux œufs gratuite au jardin public. Après la recherche des œufs pendant une bonne demi-heure, les enfants se sont retrouvés autour d'un goûter afin d'attendre leurs chocolats. Pas de jaloux : tout est récupéré pour être divisé par le nombre d'enfants. Une soixantaine de pochons ont donc été distribués cette après-midi là.

Cette journée fut organisée par l'Association les Dynamiques grâce au financement de Mr le Maire et ses Adjoints.

Un grand merci aux familles nombreuses qui se sont déplacées pour cette journée.

Yoan Marena

L'ASPG continue seule !

Lors de la saison qui vient de s'écouler, l'Association Sportive du Pays Granitique, club de foot de Piégut et d'Augignac, était en entente avec les Clubs de St Pardoux la Rivière et Nontron (ASNP). Cette saison passée présente un bilan mitigé : la C de l'ASPG a fait forfait général, la B redescend en division 4, par contre la A de l'ASNP monte en régional 4.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 15 juin 2018 au club-house de Piégut-Pluviers. Après un vote à la majorité, le club A.S.P.G a décidé d'arrêter l'entente avec le club de foot A.S Nontron / Saint Pardoux après de nombreuses négociations qui n'ont pas abouti.

La direction change de visage avec la nomination d'un nouveau bureau : Président Daniel Chabot, Secrétaires : Maurine Roumat et Camille Mériller, Trésorier : Benjamin Jezequel.

Il n'y aura plus qu'une seule équipe qui jouera en division 4 sous les couleurs de l'ASPG. la première partie de saison se déroulera sur le terrain de Piégut-Pluviers et le deuxième partie de saison se déroulera sur le stade d'Augignac. Le club participera à deux coupes : la Coupe de Dordogne (qui est de toute manière obligatoire sous peine d'amende forfaitaire), qui se jouera sur le stade d'Augignac et la Coupe « série pub » qui se jouera sur le terrain de Piégut-Pluviers.

Nous comptons sur un effectif d'à peu près 18 joueurs, mais nous sommes toujours à la recherche d'autres joueurs. Alors

si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter au 06 67 45 73 93, nous serons heureux de vous accueillir parmi nous. Cette année, il aura 3 manifestations qui restent à déterminer. Nous recherchons toujours des bénévoles qui pourraient nous aider pendant les manifestations mais bien sûr c'est au bon vouloir de chacun.

Nous avons fait une demande auprès du district pour avoir la possibilité de faire certains matchs en nocturne car cette année nous sommes prioritaires sachant que le stade d'Augignac est aux normes pour les matchs en nocturne. On espère vous voir nombreux aux matchs qui se dérouleront soit le samedi soir soit le dimanche après-midi. On essaiera de mieux communiquer sur le calendrier et les lieux et horaires dès que nous en aurons connaissance.

Une petite chose à savoir : nous avons 2 joueurs qui ont une licence Nontron, le fait de la séparation impose donc une mutation pour ces deux joueurs. Chaque mutation coûte 100 euros au club qui accueille le joueur, c'est donc 200 € qui d'ores et déjà vont être imputés sur nos finances qui pour l'instant sont malgré tout convenables. Merci au bureau précédent.

Nous recherchons toujours quelqu'un qui pourrait assurer l'entraînement des joueurs.

Nous repartons avec une âme plus jeune pour un nouveau départ.

Camille Meriller, Maurine Roumat.

Du côté de Comité des Fêtes :

Depuis maintenant 3 ans, la nouvelle équipe du Comité des Fêtes essaie de dynamiser notre commune à travers diverses manifestations ouvertes à tout le monde. Comme d'habitude, la gastronomie est toujours mise en avant. Cette année, les efforts porteront bien sûr encore sur l'organisation des 3 jours de notre traditionnelle fête des 18, 19 et 20 août avec pour nouveauté la présence de la banda de Puy L'Evêque (Lot) et un feu d'artifice encore plus riche.

Le marché d'Automne du 25 novembre sera amplifié par un vide-grenier avant le très attendu réveillon de la Saint Sylvestre.

Le Comité des Fêtes recherche toujours des bénévoles pour toutes ces manifestations, (simples bras mais aussi des gens pour étoffer le bureau)

Se renseigner auprès du Président M Georges Mathis à la Baufarie ou directement à la mairie.



Plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées au jardin public d'Augignac pour célébrer le passage du Tour Alternatiba sur le Territoire du Parc Naturel Régional pour un moment convivial et fédérateur.

Merci au comité d'organisation pour la participation aux réunions et la diffusion de l'évènement, et en particulier à Mme Grasset et M Barteau pour leur implication.

L'équipe du Parc (Cécile et Emilie)

Les Cyclistes d'ALTERNATIBA

SANTE et PREVENTION

Le territoire communal comme plus largement celui du Périgord Vert est une zone bocagère et forestière où bon nombre de petits et grands mammifères trouvent refuge. Ces animaux associés au milieu où ils vivent sont le biotope idéal pour que se multiplie un petit acarien, parasite de l'homme, la TIQUE.

Nos activités d'extérieur nous exposent lors de randonnées, cueillette de champignons, parties de chasse, travail en forêt, à ces parasites. Elles s'accrochent sur un hôte potentiel. Dès qu'elles se trouvent sur la peau, elles cherchent un endroit chaud et humide pour piquer avec leur rostre (dard) en anesthésiant l'endroit choisi et commencent leur repas de sang.

C'est lors de ce repas que la tique peut transmettre des maladies de différent type : bactériennes (borréliose de Lyme, la fièvre Q, la tularémie...), virales (diverses méningo-encéphalites) ou parasitaires (piroplasmose humaine).

Toutes les tiques ne sont pas contaminées et plus rapide est l'extraction moins le risque de contamination est élevé (moins de quelques heures)

Cas de la maladie de LYME

Les symptômes de la maladie de Lyme peuvent se manifester tardivement.

Stade précoce

L'érythème migrant n'est présent que dans 50 % des cas. Il peut prendre différents aspects (rougeur circulaire ou plaque)



et s'étendre progressivement. Il peut apparaître quelques semaines après la piqûre. L'érythème migrant peut disparaître de lui-même, mais ce n'est pas un signe de guérison. A ce stade les symptômes peuvent être grippaux : malaise, fatigue, maux de tête, frissons, fièvres, douleurs musculaires et /ou douleurs articulaires, paralysie faciale. Si les symptômes initiaux ne reçoivent pas de traitement antibiotique, il y a un risque de :

Stade disséminé

Les manifestations sont : faiblesse ou fatigue, douleur et raideurs articulaires intenses, maux de tête, faiblesse au niveau des muscles, troubles digestifs, problèmes de vision, éruptions cutanées, irrégularité du rythme cardiaque, gain ou perte de poids.. si la maladie continue à progresser.

Stade disséminé tardif

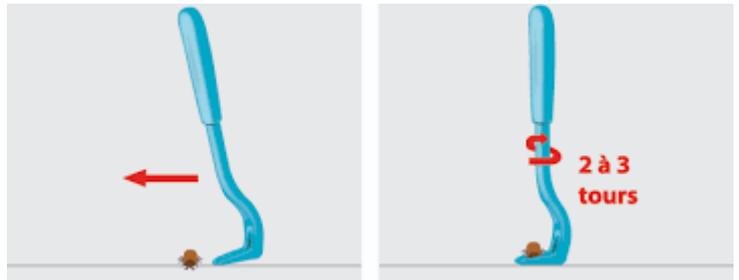
A long terme, les malades peuvent présenter de l'arthrite, des troubles neurologiques, des paresthésie de la sensibilité, (picotements, brûlures) des tremblements, ou encore une fatigue ex-



trême...

Lors de nos sorties, il faut se protéger :

- porter des vêtements longs, des chaussures fermées ou bottes pour éviter le contact direct des tiques avec la peau
- utiliser des répulsifs (se rapprocher de votre pharmacien)
- inspecter systématiquement l'ensemble du corps : cuir chevelu, plis, dos.....
- traiter l'ensemble de vos animaux domestiques et leur interdire l'accès aux chambres



-en cas de piqûre, **utiliser un crochet à tique** pour l'extraire, **sans rien appliquer dessus**, et **désinfecter la zone** (acheter en pharmacie le crochet à tique, on vous donnera les précautions d'utilisation). Après arrachage de la tique, il faut l'écraser ou la brûler, et vous pouvez aussi depuis peu signaler cette piqûre sur l'application smart phone « signalement tique » et envoyer la tique à un laboratoire de l'INRA pour analyse.

DU COUP SOYEZ PRUDENT ET RESTEZ VIGILANT.

Pour plus de renseignements, des liens avec les sites France-lyme/signalement tiques seront disponibles sur le site internet de la mairie.

Laurent Pialhoux

Dates à retenir au cours du 2ème semestre 2018 (Sous réserves de modifications)

ACTIVITES RECURRENTES :

Tous les mardis soirs et jeudis matins :

séances de gymnastique volontaire au foyer

Tous les vendredis soirs : séances de yoga

Un jeudi sur 2 : de 14 h à 17 h ateliers du club de l'amitié

Tous les vendredis de 14 h à 16 h 30 : entretien

MANIFESTATIONS PONCTUELLES :

Dimanche 22 juillet : Intervillages à Busserolles

Du samedi 18 Août au lundi 20 août : fête foraine du comité des fêtes :

Samedi 18 Août à 14h30 : Journée Détente et Sportive Bubble Bump

Samedi 18 Août à 20h : Repas entrecôte

Dimanche 19 Août : Vide grenier (accueil des exposants à partir de 6h du matin)

Dimanche 19 Août à 15h : Intervillages

Dimanche 19 Août : animation avec la Banda de Puy de l'Evêque (Lot)

Dimanche 19 Août soir : Grand feu d'Artifice du Comité des Fêtes et de la Municipalité

Lundi 20 Août à 14h : Concours de Boules

Samedi 25 août : Randonnée pédestre d'ACL (vallée du Boulou)

Samedi 22 septembre : Randonnée pédestre d'ACL à Jumilhac

Samedi 6 octobre : Concours de belote du Club de l'Amitié.

Dimanche 14 octobre : Concours de pétanque de la Boule Augignacoise

Dimanche 14 octobre : Randonnée pédestre d'ACL aux monts de blond (87)

Samedi 17 novembre : Repas du club de l'amitié.

Dimanche 18 novembre : Randonnée pédestre d'ACL

et repas à Javerlhac

Dimanche 25 Novembre Marché d'Automne du Comité des Fêtes et randonnée du téléthon (9h)

Samedi 15 décembre : Concours de belote du Club de l'Amitié.

Lundi 31 Décembre à 20h30 : Réveillon de la St Sylvestre du Comité des Fêtes

COLLECTE DES SACS JAUNES

2ème semestre 2018

LUNDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Sur la commune sauf Château Renaud et Moulin de nebout

09-juil

23-juil

06-août

20-août

03-sept

17-sept

01-oct

15-oct

29-oct

12-nov

26-nov

10-déc

24-déc

MARDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Pour Château Renaud et Moulin de Nebout

10-juil

24-juil

7-août

21-août

4-sept

18-sept

2-oct

16-oct

30-oct

13-nov

27-nov

11-déc

Mercredi 26/12/2018 (mardi 25 férié)

Deux jeunes filles en service civique à Augignac

En complément des actions menées par les jeunes ados du projet citoyen porté par la communauté de communes (voir ci-dessous), la municipalité d'Augignac s'est inscrite dans le dispositif national du Service Civique.

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un domaine d'intervention reconnu prioritaire pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté ... le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se

doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Cette mission donne lieu au versement directement au jeune d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, d'un montant de 107,58 € mensuel pris en charge par la commune. Ainsi à Augignac, ce sont 2 jeunes filles qui assureront des missions de Service Civique : Mlle Maurine ROUMAT du 01/06/2018 au 31/01/2019 avec pour mission d'accompagner les projets de l'équipe municipale : bulletin municipal, projet adressage, animations diverses.... et Mlle Angélique BOURZAC du 03/09/2018 au 02/07/2019 avec pour mission de participer à l'éducation à la santé à l'école et à la cantine.

Bienvenue à ces deux jeunes filles !



Une boîte à livres a été installée devant la mairie. Le principe de fonctionnement est simple : prenez, emportez, lisez, et redéposez les livres quand vous voulez.

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère ? Mettez-le dans la boîte, une deuxième vie lui est ainsi donnée.

Vous pouvez également y mettre des revues.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme : si je prends un livre j'en dépose un autre, sinon la boîte se videra rapidement.

Mais ce n'est pas une poubelle, n'y mettez donc que des livres en bon état sans faire de prosélytisme pour des associations politiques et religieuses.

Nous vous proposons d'en installer une aux Chadauds, à Puybegout et à Lapeyre.

Qu'en pensez-vous ?

Mado Grasset

Pour info, les jeunes du projet citoyen de la CCPN assureront une semaine de désherbage du cimetière fin juillet avant que celui-ci soit enherbé par la société Jaroussie fin septembre..



ci

ETAT CIVIL (1er semestre 2018)

Naissances :

Aucune

Mariages :

Aucun

Décès :

Habitants de la commune

Mr Didier, Pierre BARDEAU, Puybégout décédé le 03 mars 2018 à Soyaux

Mme Marguerite CHAULET, née Mondout 29 route d'Abjat, décédée le 03 mars 2018 à Périgueux

Mme Ginette, Christiane Lavoix, née Chartier Leyguirat, décédée le 10 avril 2018 à Brantôme

Mme Denise BAYET, née Cheyroux Le point du Jour, décédée le 07 mai 2018 à Mareuil en Périgord

Mme Sylvie Paule PUYRAZAT, née Fredon décédée le 18 mai 2018 à Limoge

Mme Martine, Colette LOCH, née Arnaud, décédée le 23 mai 2018 à Limoge

Domiciliés hors commune

Mr René Guy MICHAUD, décédé le 12 février 2018 à St Michel (16, Charente) inhumé à Augignac

Mr Jean-Louis BRACHET, décédé le 24 avril 2018 à Limoge inhumé à Augignac

Mr Robert MERCET, décédé le 10 mai 2018 à Augignac domicilié à Joeuf

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : M P. PEYRAZAT, Maire

Conception : Mme GRASSET, MMs BAZINET, MARENDA, PEYRAZAT , PIALHOUX

Photos : Yoann Marena, Laurent Pialhoux, Pierre Peyrazat

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : imprimerie Peyronnet (Sceau St Angel)

Nous contacter

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Fax : 05.53.56.81.65

mairie.augignac@wanadoo.fr

Visitez notre site internet : www.augignac.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi de 8 h à 13 h et de 13 h 30 à 18 h
- Sur Rendez Vous les autres jours

Agence Postale Communale :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

SOMMAIRE

Dans ce numéro

- Le mot du maire page 1
- Travaux de voirie page 2
- Quelques éléments budgétaires page 3
- Exemples d'initiatives et d'incivilités page 4
- Le projet adressage page 5
- Ecole page 6 et 7
- Enfants : la chasse aux œufs page 7
- Page associations : ASPG et Comité des Fêtes, la journée alternatiba page 8
- Santé et Prévention : attention aux tiques page 9
- Dates à retenir page 10
- Nos 2 services civiques, la boîte à livres, ville et villages fleuris page 11
- Etat Civil et sommaire page 12